

L'AGGLO DE DEMAIN SE DESSINE AUJOURD'HUI

PLAN CLIMAT-ENERGIE ACTE 1

Le 28 juin 2011, les élus communautaires ont validé l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) et se sont engagés à signer la Convention des Maires incitant l'Agglomération à respecter l'ambition européenne de réaliser les « 3 x 20 » (- 20% de consommation énergétique, - 20% d'émissions de CO₂ et + 20% d'énergies renouvelables à développer d'ici 2020), mais également de tendre d'ici 2050 vers l'objectif national du facteur 4 (diminution de 50% des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES)).

En janvier 2012, l'analyse Climat-Energie du territoire est réalisée

1. Calcul des émissions de gaz à effet de serre du territoire et de l'Agglo,
2. Etude de vulnérabilité du territoire afin de mettre en avant les effets du changement climatique sur les différents secteurs d'activités,

De l'analyse de ces données ont émergé différents scénarii qui ont été présentés au 1er forum Climat-Energie de Dieppe-Maritime le 28 mars 2013 devant une assemblée de plus de 100 représentants socio-professionnels du territoire dieppo-marin.

Ce plan d'actions est en cours d'instruction par les services de l'Etat de la Région Haute-Normandie et sera présenté pour adoption définitive lors du Conseil de Communauté du 18 février 2014.

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

Le PCET s'inscrit dans un contexte énergétique et environnemental européen, national et territorial tendant à renforcer le rôle des acteurs locaux en matière d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Au niveau régional, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Haute-Normandie, approuvé en 2012 a fixé des objectifs ambitieux pour la maîtrise de l'énergie et l'amélioration de la qualité de l'air :

- Contribuer à l'atténuation du changement climatique par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 20% à l'horizon 2020, et l'atteinte du Facteur 4 d'ici 2050,
- Anticiper et favoriser l'adaptation des territoires de la région aux changements climatiques,
- A l'horizon 2020, réduire les émissions de poussières PM10 de plus de 30% et celle de NO_x de plus de 40% afin d'améliorer la qualité de l'air,
- Réduire la consommation d'énergie du territoire de 20% à l'horizon 2020 et de 50% à l'horizon 2050,
- Multiplier par trois la production d'ENR sur le territoire afin d'atteindre un taux d'intégration de 16% de la consommation d'énergie finale.

Contexte

- Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire **880 091 tonnes équivalent CO₂, soit 14,7 Teq. CO₂/habitant**
- Emissions de gaz à effet de serre par la collectivité **10 524 tonnes équivalent CO₂**
- **+0,53 cm/an**, c'est l'augmentation du niveau moyen de la mer, sur le littoral dieppois.

Une large concertation

2 forums et 3 sessions d'ateliers thématiques ont permis de réunir plus de 200 acteurs du territoire dieppo-marin :

- Atelier Transport et urbanisme,
- Atelier habitat et bâtiment,
- Atelier activités économiques,
- Atelier adaptation aux changements climatiques.

Au total, plus de 1200 heures de travail de co-construction

Des actions déjà en cours

ESPACE INFO ENERGIE

- 865 contacts
- 3 638 personnes sensibilisées
- taux de remplissage des créneaux : 80 %

CONSEILLER ENERGIE PARTAGÉ

- 93 % des communes de Dieppe-Maritime (dont la population est inférieure à 10 000 habitants) font appel au Conseiller en Energie Partagé mis à disposition par l'Agglo

BAISSE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

- 19 % des bâtiments de Dieppe-Maritime seront réhabilités BBC ou THPE ou bénéficieront d'une extension BBC en 2013/2014

OBJECTIF 1 : Atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Ces objectifs ne pourront être atteints sans une action forte et ambitieuse des collectivités et des acteurs du territoire dont les compétences (aménagement du territoire, politique de l'habitat, gestion des réseaux de transports collectifs,...) constituent les principaux leviers pour réduire leurs émissions de GES.

LES OBJECTIFS DU PCET DE DIEPPE-MARITIME SE DÉCLINENT SUR 3 PÉRIMÈTRES D'ACTIONS :



LE TERRITOIRE EN ORDRE DE MARCHÉ : ACTE 2

Le programme d'actions du Plan Climat-Energie du territoire de Dieppe-Maritime est composé de 4 objectifs regroupant au total 84 actions :

Objectif 1 : Atténuer les effets du changement climatique,

Objectif 2 : Adapter et réduire la vulnérabilité du territoire dieppo-marin aux effets du changement climatique,

Objectif 3 : Favoriser l'exemplarité de Dieppe-Maritime et des collectivités du territoire

Objectif 4 : Sensibiliser, mobiliser et impliquer la société civile

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre est un enjeu pour les générations futures. Notre territoire peut se retrouver fortement impacté par les effets du réchauffement climatique. Il convient de s'engager pour en limiter les effets et les conséquences avec une série d'actions concernant la rénovation, la transition énergétique pour les particuliers, pour les entreprises et de réduire les émissions carbone en privilégiant les transports en commun, les modes de transport doux, en favorisant le transport de marchandises rationnel.

Ces actions permettront une amélioration de la qualité de l'air reconnu comme un enjeu de santé publique par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Par ailleurs, l'urbanisme se retrouve au centre des projets (éviter l'étalement urbain, penser différemment les transports) et les entreprises renforcent leur démarche d'éco-labellisation.



Zoom sur une action

Le « coup de pouce énergie »

Dieppe-Maritime met en place un nouveau dispositif pour aider les particuliers à financer les travaux de rénovation énergétique de leur logement : le coup de pouce énergie. Cette aide financière vient en complément du Chèque Energies mis en place par la Région Haute-Normandie depuis mars 2011. Destinée à soutenir les travaux énergétiques pour les logements de plus de 10 ans, (résidences principales, logements individuels) la participation financière comprend l'audit énergétique obligatoire et l'aide à la réalisation des travaux. L'attribution se fait en fonction de différents critères.

Comment s'adapter et réduire notre vulnérabilité au changement climatique, quelle gestion des eaux pluviales avec pour corollaire son impact sur l'érosion des falaises, comment préserver la biodiversité dont on mesure aujourd'hui l'importance, quelle occupation des sols et comment préserver les terres agricoles en privilégiant une agriculture de proximité en circuit court, comment se préserver des risques de submersion prévisibles avec la montée des océans ? Les questions sont posées : c'est à nous d'y répondre.



Zoom sur une action

Les Sciences participatives : Suivi des indicateurs biologiques

Aujourd'hui, les sciences s'ouvrent au public afin que petits ou grands, spécialistes ou débutants, chacun puisse apporter sa participation à l'amélioration des connaissances des effets du changement climatique sur la biodiversité. Dans son jardin, sur la plage ou dans le moindre coin de nature, tout le monde peut participer, il suffit de s'inscrire dans un projet, de noter ses données et ensuite de les transmettre, généralement en se connectant sur le site internet du projet.

La lutte contre le réchauffement climatique passe par la mise en place d'une politique énergétique exemplaire à l'échelle du territoire. Accompagner les communes dans cette démarche en vue de modifier les approches et les comportements individuels, la performance énergétique, la réduction des déchets sont des priorités.



Zoom sur une action

Le conseiller en énergie partagé

Comment modifier les comportements individuels dans l'utilisation de l'énergie ? Comment engager des diagnostics énergétiques pour définir les programmes de travaux nécessaires dans le but d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments publics ? Comment diminuer l'impact financier de l'éclairage public ?

Répondre à ces questions concrètes que se posent les élus : c'est le rôle du conseiller en énergie partagé. Ses missions : organiser des réunions d'information, conseiller les services communaux, suivre l'engagement des travaux pour *in fine* réduire les consommations d'énergie.

Sensibiliser et mobiliser la population, les associations, les élus, les entreprises sont de vrais enjeux. La lutte contre le réchauffement climatique passe inexorablement par un changement individuel et quotidien : économiser l'énergie, se déplacer différemment, construire autrement, gérer ses déchets,...



Zoom sur une action

Les Familles à Energie Positive

Regroupés en équipes d'une dizaine de personnes (voisins, collègues de travail, adhérents d'une association,...), coachés et accompagnés, les volontaires vont relever le défi pendant tout un hiver pour réduire d'au moins 8% leur consommation d'énergie, et ceci simplement en changeant leurs habitudes et en appliquant des gestes simples.

OBJECTIF 2 :
Adapter et réduire la vulnérabilité du territoire dieppo-marin aux effets du changement climatique.

OBJECTIF 3 :
Favoriser l'exemplarité de Dieppe-Maritime et des collectivités du territoire.

OBJECTIF 4 :
Sensibiliser, mobiliser et impliquer la société civile.

ET MAINTENANT... A L'ACTION

Il s'agit désormais de se mettre en ordre de marche pour élaborer les actions inscrites dans ce PCET. L'engagement et la mobilisation de tous les acteurs du territoire sont primordiaux. Dieppe-Maritime va donc coordonner les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin de favoriser également l'exemplarité des communes et d'impliquer le citoyen dans cette dynamique de changement.

C'EST QUOI ?

Bilan Carbone

outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

PM10

particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, d'origine naturelle ou anthropique (circulation automobiles, activités industrielles, chauffage...) qui influent sur la santé en pénétrant par les voies respiratoires.

Nox ou oxydes d'azote

accentuent l'effet de serre et proviennent principalement de la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Ont un impact sur la santé (voies respiratoires).

EnR ou énergies renouvelables

(solaire, éolienne, hydraulique, biomasse, marine, marémotrice, géothermique).

BBC ou bâtiment basse consommation

mise en œuvre par la réglementation RT 2012 (Réglementation Thermique 2012) qui fixe une consommation primaire de 50 KWhep/m²/an (Kilo Watt Heure d'Énergie Primaire) et qui vise à diminuer la consommation globale d'énergie, le chauffage et les émissions de CO₂.

THPE ou Très Haute Performance Énergétique

est un label attestant une performance énergétique supérieure à l'exigence réglementaire.

Facteur 4

objectif français de diviser par 4 d'ici 2050 l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES).

***Pour construire notre plan climat-énergie,
les acteurs du territoire doivent être mobilisés***

